

**2022 DFPE 152** - Subventions (81.250 euros) - et conventions - à six associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique : une association intervenant sur tout Paris, une association intervenant dans le 15e et sur tout Paris et quatre associations intervenant dans les 13e, 14e, 16e et 19e arrondissements.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En avril 2022, l'APUR a rendu publiques les conclusions d'une étude menée en 2021 sur les attentes des familles parisiennes. L'enquête réalisée auprès de plus de 3000 parents dans le cadre de cette étude, a permis de mettre en lumière notamment leur besoin de bénéficier d'aide pour les accompagner dans leur rôle de parents, sur des sujets de préoccupations pour lesquels ils ne trouvent pas suffisamment de réponses.

Ceux des écrans et des réseaux sociaux remontent respectivement à 47% et 43%. Pour les parents d'enfants de plus de 6 ans, ces chiffres atteignent 54% et 52%. L'utilisation des nouvelles technologies (tous supports confondus : smartphone, PC, consoles, tablettes...) et leur adoption massive par tous, en particulier les adolescents, ont fait apparaître de nouvelles formes de comportement que les utilisateurs peuvent avoir du mal à réguler ou les parents à faire réguler. Souvent, ces situations sont sources de tensions au sein des familles. La question de l'accès au numérique par les enfants est plurielle. Certains usages du numérique, comme la diffusion des informations, images, commentaires sur les réseaux sociaux peuvent renforcer la complexité de l'intégration sociale des enfants et des adolescents dans des groupes de pairs, et accentuer certains phénomènes comme le harcèlement scolaire. Les parents ont du mal accéder à des ressources qui les aideraient à trouver leurs propres réponses face à ces difficultés. Par ailleurs certains enfants et adolescents développent aussi via le numérique des compétences et des usages incontournables, qu'il conviendrait de valoriser. De plus, l'utilisation de ces supports peut également favoriser des moments partagés entre les parents et leurs enfants. Certains parents expriment le besoin de disposer d'une forme d'autorité numérique sur les enfants, afin de les sensibiliser sur l'usage du numérique, de faciliter leur définition des règles et aussi de savoir utiliser les outils nécessaires au suivi de la scolarité de leurs enfants.

Pour répondre à ce besoin, la Ville de Paris et la CAF souhaitent renforcer et rendre plus accessible l'offre d'accompagnement des parents à l'ère du numérique. Pour cela, un appel à projets « parentalité à l'ère du numérique » a été lancé et s'est clôturé le 31 mai 2022. Au total 32 projets ont été déposés dans ce cadre. Les 7 projets qu'il est proposé de retenir pour un cofinancement entre la Ville de Paris et la CAF, permettent aux parents d'avoir accès à des ressources pour accompagner leur enfant quel que soit son âge face à l'ensemble des enjeux numériques (notamment l'accompagnement de l'enfant dans la découverte des écrans ; l'accompagnement de l'enfant dans l'équilibre des activités menées, dans l'utilisation des écrans et la protection contre les risques que les écrans peuvent représenter ; l'accompagnement de l'enfant dans le décryptage des informations numériques ; l'accompagnement des parents dans la maîtrise des objets numériques actuels pour leur permettre de définir leur propre cadre éducatif).

Les 7 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « parentalité à l'ère du numérique » sont les suivants. Ils se répartissent entre des actions localisées et des actions à l'échelle de tout Paris

**- Association Science Technologie et Société (13e) propose l'action « Accompagner les parents à l'ère du numérique ».**

Il s'agit de proposer aux parents fréquentant un collège et trois écoles du 13<sup>e</sup> arrondissement, de participer à des ateliers hebdomadaires sur la parentalité numérique, afin de découvrir des outils et de partager des pratiques liées au dialogue avec les enfants ; d'approfondir certains sujets à l'occasion de rendez-vous individuels ; de favoriser des rencontres parents – enfants permettant d'évoquer ensemble les problématiques rencontrées.

**- Association Kocoya ThinkLab propose 2 actions.**

**La première action s'intitule « Parcours parentalité numérique – Paris 14e ».**

Il s'agit de proposer aux parents fréquentant 3 établissements scolaires du 14<sup>e</sup> arrondissement (maternelle, primaire, collège), de bénéficier de 3 conférences dont les contenus sont adaptés au cycle des enfants (soit au total 15 conférences) portant sur la parentalité numérique. Les conférences pour les parents de la maternelle au CE2 seront animées par Florimont, association partenaire de cette action. Les autres conférences, pour les parents du CM1 à la 3<sup>e</sup>, seront portées par Kocoya. L'association prévoit de la création de contenu, qui pourra être réutilisé ultérieurement.

**La seconde action qui se déroule dans le 16e arrondissement s'intitule « Inclusion numérique : accompagner les parents et les enfants à l'heure du numérique ».**

Il s'agit de proposer des conférences sur la parentalité numérique aux parents fréquentant d'une part 4 établissements scolaires du 16<sup>e</sup> arrondissement (16 conférences en soirée) et d'autre part 8 conférences ouvertes à tous les parents de cet arrondissement au sein de 2 équipements. Lors de ces conférences, il s'agira d'aider les parents à dialoguer avec leurs enfants sur des sujets tels que les bons usages et les risques du numérique, les outils à connaître, le cyber harcèlement, l'utilisation des réseaux sociaux.

**- L'association D2L (19e) propose l'action « Educ'num : accompagner les parents et les enfants à l'heure du numérique ».**

Il s'agit de proposer à l'ensemble des parents du 19<sup>e</sup> arrondissement, confrontés à des difficultés sur la parentalité numérique, de participer à une quinzaine de modules sur l'e-parentalité (création de contenu par l'association) consistant en un accompagnement aux outils, à la compréhension des modes et des enjeux, à la prise en main de l'ENT, mais également à de la sensibilisation aux risques pour les enfants, ou encore à la compréhension des atouts de l'utilisation du numérique. L'association propose également aux parents de participer à une dizaine d'ateliers libres parents-enfants, ainsi que d'organiser des sessions d'informations dans des structures et des équipements alentours (centre social et centre Paris Anim', les collèges pour toucher les parents des collégiens). S'ajoute à cela la possibilité d'organiser un module ou un atelier de manière spontanée lorsque la situation s'y prête et que du public intéressé est présent dans le

lieu. Enfin, un accompagnement individuel sur l'e-parentalité est également proposé en fonction des besoins des parents.

- **L'association Reconnect (multi sites) propose l'action « Ateliers d'aide à la e-parentalité pour les familles parisiennes hébergées en structures sociales ».**

Il s'agit de proposer aux parents résidant au sein de structures sociales d'hébergement (des CHU essentiellement), dans différents arrondissements parisiens, 40 ateliers d'aide à la e-parentalité. Les ateliers se concentreront sur l'accompagnement des parents dans leur maîtrise des outils numériques utilisés par les enfants et les adolescents et la sensibilisation aux risques que peut représenter l'usage des écrans. En fonction des besoins des bénéficiaires et des remontés par les professionnels des structures, 1 à 2 ateliers seront animés par groupe.

- **L'association Cithéa (15<sup>e</sup> arrondissement et tout Paris) propose son action « Éduquer à l'ère du numérique : intervention multi dimensionnelle d'accompagnement au numérique ».**

Il s'agit de proposer différentes actions en direction des parents du 15<sup>e</sup> arrondissement en format présentiel, mais également en distanciel, ouvertes à tous les parents parisiens. L'association, grâce à la retransmission en direct de certaines actions, sur les réseaux sociaux, prévoit de toucher de nombreux parents. Cithéa prévoit des débats parents-enfants et présentation d'outils numériques, dans des lieux divers de l'arrondissement. Par ailleurs, des ateliers en présentiel et en visioconférence en direct et téléchargeables sur les applications et réseaux sociaux, sont programmés. Enfin, des groupes de « coaching parental » composé chacun de 3 parents travailleront à partir des problématiques concrètes énoncées par les parents. Dans ce cadre, l'animateur sera filmé, afin de communiquer en direction de nombreux parents, pour partager des expertises et des conseils.

- **L'association WeTechCare (tout Paris) propose son action « Accélérer l'appropriation des contenus relatifs à la parentalité sur internet par les parents parisiens, en faisant l'effort de l'aller-vers et de la sensibilisation ».**

Il s'agit de proposer, sur un format distanciel, une compilation de contenus spécifiques pour les parents sur la plateforme « les bons clics » ; 4 webinaires interactifs pour les parents, avec l'appui d'un expert du thème concerné, afin de les aider dans leurs pratiques éducatives ; des réponses aux mails spontanés déposés par les parents sur la plateforme ; de la sensibilisation directe des parents via les réseaux sociaux (diffusion de capsules vidéos, orientations vers la plateforme...) ; l'animation d'une communauté de structures parisiennes autour de la thématique de la parentalité à l'ère du numérique (animations de rencontres virtuelles, diffusion de newsletter et publication d'articles).

Compte tenu de l'impact positif attendu de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose d'attribuer, Mesdames, Messieurs, au titre de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, dans le cadre de l'exercice 2022, des subventions à ces 6 associations d'un montant global de 81 250 € selon la répartition suivante :

1. Association Science Technologie et Société : 10 500 €
2. Association Kocoya ThinkLab : 15 500 € pour ses deux actions soit :
  - a. 10 500€ pour l'action « Parcours parentalité numérique – Paris 14e »
  - b. 5 000€ pour l'action « Inclusion numérique : accompagner les parents et les enfants à l'heure du numérique – Paris 16e »
3. Association D2L : 7 500 €
4. Association Reconnect : 12 750 €
5. Association Cithéa : 25 000 €
6. Association WeTechCare : 10 000 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris